

Agriculture bio: l'UE prolonge l'autorisation du cuivre malgré les risques

L'Union européenne va prolonger de sept ans, malgré les risques pointés par l'Agence européenne pour la sécurité des aliments, l'autorisation du cuivre dans l'agriculture, l'un des rares bactéricides et fongicides autorisés dans les exploitations agricoles biologiques certifiées.

Lors d'un vote mardi à Bruxelles, les experts des Etats membres se sont prononcés en faveur de cette prolongation à partir du 31 janvier 2019 à la date d'expiration, a annoncé la Commission européenne.

L'Agence européenne pour la sécurité des aliments (Efsa) a récemment souligné les risques présentés par l'utilisation dans l'agriculture des composés issus de cuivre en particulier en matière de pollution des sols.

Le cuivre, utilisé en tant que fongicide sous forme de "bouillie bordelaise", c'est-à-dire avec de la chaux, est autorisé dans certaines limites en agriculture biologique.

Cette substance est utilisée notamment en viticulture pour lutter contre les ravages d'un champignon, le mildiou.

La prolongation décidée mardi abaisse d'environ un tiers le seuil actuellement fixé pour les exploitants bio. Cette limite sera en outre désormais appliquée à l'ensemble des exploitations.

La Commission considère que cette prolongation "améliore la protection de l'environnement en limitant les doses d'application, tout en maintenant un outil important pour la protection des cultures".

Elle a parallèlement chargé "l'Efsa d'élaborer une méthodologie plus appropriée pour l'évaluation des risques pour l'environnement, afin que celle-ci soit disponible pour le prochain renouvellement de l'autorisation".

- Diminuer encore -

En France, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume a souhaité que le pays anticipe et prépare la "diminution" de l'utilisation de sulfate de cuivre dans l'agriculture, notamment biologique.



Se félicitant de la décision européenne, "conforme aux demandes de la France qui a bataillé pour obtenir cette décision", le ministre a indiqué que plusieurs pays souhaitaient l'interdiction pure et simple de cette substance.

"L'Union européenne vient d'adopter la décision de réhomologation du cuivre pour 7 ans, limitée à 4kg par hectare et par an avec la possibilité de lissage", a déclaré M. Guillaume, qui s'exprimait à Paris lors des assises de l'agriculture biologique.

Une feuille de route sera élaborée en concertation avec les acteurs du secteur pour être présentée au comité d'orientation stratégique et de suivi (COS) écophyto du 1er trimestre 2019.

Selon un conseiller du ministre, cette feuille de route comportera trois axes majeurs: la diffusion des bonnes pratiques pour diminuer l'utilisation du cuivre dans l'agriculture, la formation des acteurs et la recherche et le développement en la matière.

Ces discussions devraient également permettre d'identifier les éventuels financements nécessaires à la transition vers d'autres solutions.

L'utilisation du cuivre était jusqu'à maintenant limitée à 6kg par hectare et par an.

Le dernier enjeu sera de faire travailler ensemble les différents acteurs de la filière pour mener à bien la transition, a précisé un conseiller du ministre de l'Agriculture.

"C'est la pérennité de l'agriculture biologique qui est en jeu", a conclu M. Guillaume.

Lien article : https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/agriculture-bio-l-ue-prolonge-l-autorisation-du-cuivre-malgre-les-risques_129752

